

E 2001(E)1972/33/341

[DoDiS-15335]

Le Département politique aux Ambassades de Suisse¹

T

Berne, 18 juillet 1960, 15 h

[Le] Président [de la] Confédération² reçut hier de Hammarskjöld [la] demande suivante:

«Comme vous le savez, je viens d'appeler à quelques Etats membres de délivrer d'urgence, à titre de don, des aliments au Congo.

Cet appel a trouvé une réponse très favorable. Nous utilisons Pisa, en Italie, comme centre de rassemblement. De Pisa nous devons arranger le transport aérien jusqu'à Léopoldville. Dans une large mesure, nous comptons sur la force aérienne des Etats-Unis. Cependant ceci ne doit pas se transformer en

1. Ce télégramme est envoyé au Bureau de l'observateur suisse auprès de l'ONU et aux Ambassades de Washington, Londres, Paris, Moscou, Rome et Bruxelles.

2. M. Petitpierre.



une opération exclusivement américaine. J'ai cru que peut-être cela serait un point sur lequel le Gouvernement suisse ou en son nom la Swissair pourrait nous assister. Et c'est pourquoi je me permets de vous soumettre cette suggestion. Je vous serais obligé d'examiner d'urgence la question étant donné que les livraisons d'aliments à Pisa commencent déjà à se dérouler. En vue de la forte réponse que nous avons eue à notre appel aux Etats membres de l'ONU, j'estime que je ne devrais pas maintenant adresser un appel à la Suisse, bien que j'aie envisagé cette possibilité connaissant l'intérêt de la Suisse de participer, sur une base neutre, aux opérations de l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité. Si vous vouliez bien présenter des commentaires sur cet aspect de la question je serais naturellement heureux de connaître votre réaction.»

Président Petitpierre répondit même jour: «ai bien reçu votre message et me félicite que vouliez associer Suisse aux efforts pour assurer envoi vivres au Congo. Le Gouvernement suisse donne suite favorable à cet appel qu'il considère avec vous dans l'intérêt maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Ai pris immédiatement contact avec président Swissair³ qui m'a assuré que celle-ci participerait dans mesure aussi large que possible au transport des vivres. Me donnera précisions demain matin⁴.

Sommes aussi prêts à participer à fourniture de vivres ou autres produits. Serons en mesure de faire demain propositions concrètes⁵.»

Avons publié communiqué dans presse ce matin⁶.

3. E. Schmidheiny.

4. *Sur l'accord de la Swissair de participer au transport de vivres pour le Congo, cf. la notice de R. Kohli des 17-18 juillet 1960, E 2001(E)1973/157/2 (DoDiS-15336). Cf. aussi la proposition du Département politique du 6 septembre 1960, E 1004.1(-)1000/9/641 (DoDiS-15345), le N° 95 dans le présent volume et E 2003(A)1971/44/100.*

5. *Cf. la notice de E. Diez à M. Petitpierre du 22 juillet 1960, E 2003(A)1971/44/99 (DoDiS-15337) et la notice de G. Bonnant du 29 août 1960, ibid (DoDiS-15340).*

6. *Cf. E 2001(E)1972/33/40.*